



**FORMATIONS SYNDICALES**  
**FICHE D'INSCRIPTION**  
**19 AU 21 AVRIL 2024**

N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE < ① ② > SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

INITIATION À LA VIE SYNDICALE  
 DÉLÉGUÉ(E) DE BASE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  COURRIEL : \_\_\_\_\_

☎ DOMICILE : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ ☎ TRAVAIL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ ☎ CELL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

❖ JE PRÉFÈRE ÊTRE CONTACTÉ(E) : PAR TÉLÉPHONE  COURRIEL

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_  TEMPS-PLEIN  TEMPS-PARTIEL  TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ SECTION DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_

HORAIRE DE TRAVAIL : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ FONCTION SYNDICALE : \_\_\_\_\_

SOUFFREZ-VOUS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ SI OUI LESQUELLES : \_\_\_\_\_

CONDITIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE : NOM : \_\_\_\_\_ NUMÉRO : \_\_\_\_\_

**LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.**

➤ J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER \_\_\_\_\_ EN SOIRÉE \_\_\_\_\_ HEURE \_\_\_\_\_

➤ J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 \_\_\_\_\_

➤ JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

SI OUI, AVEC \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge \_\_\_\_\_

➤ J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI  NON  DATE \_\_\_\_\_ 2024 HEURE : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

**LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 28 MARS 2024, AVANT 16H00.** VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE (**ET REÇUE**) À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ **AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS, PAR CONTRE LES REPAS ET AUTRES FRAIS, SERONT À VOTRE CHARGE**

❖ **PRENEZ NOTE QUE SELON LES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR EN DATE DE LA FORMATION, DES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES**

**Hôtel Estrimont**  
**44, AVENUE DE L'AUBERGE**  
**ORFORD, QC J1X 6J3**

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

**1. INITIATION À LA VIE SYNDICALE**

Cette session est offerte à tous les membres des unités urbaine et suburbaine n'ayant jamais participé à celle-ci ou à un cours avancé de délégué(e).

**LES OBJECTIFS SONT :**

- ❖ Donner aux membres les notions de base afin qu'ils ou qu'elles soient en mesure de comprendre et d'expliquer le rôle du Syndicat, ainsi que les principaux mécanismes qui en font un appareil extrêmement efficace et profitable pour tous les membres.

**2. DÉLÉGUÉ(E) DE BASE**

Cette session est offerte prioritairement aux nouveaux délégué(e)s et aux nouveaux délégué(e)s substitués des unités urbaine, rurale et suburbaine ainsi qu'à tous ceux et celles qui aspirent à le devenir.

**LES OBJECTIFS SONT :**

- ❖ Permettre aux participantes et participants de se familiariser avec la convention collective, et ce, tout en améliorant leur qualité de communicateur ou communicatrice.

**COMMENT PARTICIPER**

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

**N.B. :** LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



**Yannick Scott**  
Directeur national  
STTP - Région du Montréal métropolitain  
YS/na sepb-225



Montréal, le 12 février 2024 / No 005